

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT



AVIS DE RÉUNION

Messieurs les actionnaires de la société LESIEUR CRISTAL, société anonyme au capital de 276.315.100,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, au siège social de la société - 1, rue Caporal Corbi à Casablanca, le :

VENDREDI 06 AVRIL 2012 A 14 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'administrateurs ;
- Ratification de la cooptation de Messieurs Khalid Cheddadi, Philippe Tillous-Borde, Yves Delaine et Hicham Belmrah et des sociétés OLEOSUD et LESIEUR en qualité d'administrateurs ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Driss BENCHEIKH et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Hassan BOUHEMOU et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Bassim JAÏ HOKIMI et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de la SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de la SOCIETE FINANCIERE DE GESTION ET DE PLACEMENT et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de la société SIGER et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Khalid CHEDDADI en remplacement de Monsieur Driss BENCHEIKH, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Philippe TILLOUS-BORDE en remplacement de Monsieur Hassan BOUHEMOU, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Yves DELAINE en remplacement de Monsieur Bassim JAÏ HOKIMI, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Hicham BELMRAH en remplacement de la société SIGER, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la société OLEOSUD représentée par Monsieur Philippe DHAMELINCOURT en remplacement de la SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la société LESIEUR représentée par Monsieur Romain NOUFFERT en remplacement de la SOCIETE FINANCIERE DE GESTION ET DE PLACEMENT, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Xavier BEULIN et ce pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Jean-Philippe PUIG et ce pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Mohamed EL ALAOUI EL ABDALLAOUI et ce pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Mohamed Ramses ARROUB et ce pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur _____ et ce pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

